MERULE

SERPULA LACRYMANS

La mérule : un vrai danger pour votre logement

La mérule pleureuse souvent nommée simplement la mérule ou (le mérule), est un champignon basidiomycète de la famille des Serpulaceae. On l'appelle aussi « mérule des maisons » il provoque d'importants dégâts…

Peu visible dans la nature où il détruit les souches de feuillus comme de conifères, ce champignon lignivore est en effet un redoutable ennemi du bois ouvré et de tous les matériaux contenant de la cellulose (livres, cartonnages etc.).

Il est à l'origine de la pourriture cubique qui dégrade la cellulose, sans toucher à la lignine.

Il revêt une importance économique particulière car selon l'Agence Nationale de l'Habitat, c'est le champignon le plus souvent en cause lors d'attaques en intérieur.

DESCRIPTION

La mérule se manifeste par l'apparition d'une substance semblable à de l'ouate épaisse et blanche ou à une toile d'araignée qui vire ensuite au gris.

Les filaments gris argenté du mycélium d'un diamètre de 6 à 8 mm peuvent aller jusqu'à plusieurs mètres de longueur. Ils s'insinuent au cœur du bois et peuvent même traverser la maçonnerie. À l'état sec, les filaments deviennent cassants.

Quelquefois, la mérule se manifeste sous la forme d'un véritable carpophore rond à elliptique à marge de croissance blanche. Le champignon se présente sous la forme d'une masse molle, visqueuse, de un à deux centimètres d'épaisseur et de couleur rouge brun. Il contient des spores de couleur rouge.

CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT

La Mérule se développe principalement sur les résineux, mais aussi sur les feuillus. Aucune essence des régions tempérées ne résiste à la mérule ; seules quelques essences tropicales – iroko (Milicia excelsa), douka ou makoré (Tieghemella heckelii), doussié (Afzelia africana), etc. – présentent une résistance notable.

Les conditions de développement sont :

a. le taux d'humidité du bois (à partir de 22 %), l'humidité optimale est aux alentours de 35 %, le développement s'arrête à 40 % ;
b. la température entre 20 et 26 °C, la mérule ne résiste cependant pas aux hautes températures ;
c. une atmosphère confinée ;
d. l'obscurité ;
e. vapeurs d'ammoniaque (lieux d'aisance).

LES DEGATS

Les bois nus deviennent brunâtres, s'effritent et partent en morceaux en raison de la destruction de la cellulose. Les bois peints se boursouflent puis se craquellent.

Les ramifications peuvent traverser les joints de ciment, les briques poreuses et abîmer ainsi les murs.

Bien que la mérule pleureuse puisse traverser la maçonnerie, elle ne peut toutefois pas la détruire.

LE TRAITEMENT FONGICIDE SE DEROULE EN TROIS PHASES :

1. La préparation consiste à éliminer tous les bois atteints et à dégager les bois à traiter.

2. Le traitement des sols et des murs consiste à dégager les maçonneries pour rechercher les rhizomorphes, à stériliser les maçonneries à la flamme, puis à traiter par pulvérisation, badigeonnage et/ou injections.

3. Les bois (quelle que soit l'essence) sont traités en profondeur dans les zones contaminées par injection, par remplissages répétés ou sous pression, et traités superficiellement dans les zones saines ou peu atteintes.

L'assainissement consiste en un rétablissement du hors d'eau **(recherche et suppression des causes de l'humidité)** et une ventilation efficace pour permettre à l'eau de s'évaporer.

Ces phases sont commencées lorsque l'infection est découverte, et l'infection est parfois très avancée.

Il est alors indispensable de procéder à des destructions importantes des structures en bois du bâtiment, si les planchers et les poutres sont contaminés.

IMPORTANCE ECONOMIQUE

La mérule pleureuse est le plus répandu des champignons lignivores dans les bâtiments.

Dans certaines régions, le propriétaire de l'immeuble a l'obligation de signaler toute attaque de mérule pleureuse à l'autorité.

Le principal problème est que la mérule peut traverser les murs et donc infecter une habitation saine depuis la cave du voisin.

Ce champignon se reproduit par spores microscopiques se trouvant dans l'air ou s'accrochant aux vêtements ou aux animaux.

Les spores germent en filaments (ou hyphes) qui s'enchevêtrent pour former une masse ouatée appelée mycélium.

C'est le mycélium qui se nourrit du bois, provoquant ainsi sa destruction.

Progressivement la boiserie pourrit, se fragilise et les risques de rupture augmentent.

Le dernier stade de développement du champignon, appelé carpophore, a l'aspect d'une crêpe brun-rouille parfois bordée de blanc et relativement consistante. C'est de ce carpophore que sont libérés les spores.

Même si le bois est sec, l'eau est transportée à travers le réseau de filaments ; la mérule ne reste donc pas cantonné à la zone humide.

En condition défavorable, **le champignon ne meurt** pas mais entre en **période de latence** et est prêt à se redévelopper dès que les conditions d'humidité et de température seront favorables.

RISQUE POUR LA SANTE - Risque d'allergie

Les spores de mérule et des autres champignons lignivores peuvent causer des allergie de tzpe respiratoire (asthme, rhinites...) chez les occupants d'habitations contaminées, lorsque la densité des spores est trop importante dans le volume des pièces.

Dans le cas d'une présence importante de spores, le diagnostiqueur devra prévenir les occupants des risques pour leur santé.

COMMENT DETECTER SA PRESENCE ?

INDICE POUR LE DIAGNOSTIC

- De la poussière rouge, blanche, ocre, jaune (spores de champignons).
- La présence de filaments (mycélium du champignon et/ou cordons mycéliens).
- La présence de pourriture cubique, fibreuse ou molle visible.
- Décollements de peinture.
- Décollement de papiers peints.
- Cloquage d'enduits.
- Soulèvement de carrelage.
- Attaque de champignons dans le voisinage.
- Déformation des boiseries (chambranles, lambris, plinthes, parquets).
- Perte de densité du bois, modification de structure, rupture.
- Affaissement de plancher.
- Affaissement des voûtains de cheminée.
- Craquelure sur les plinthes.

PROBLEME DE MITOTENNETE et limite de propriété

En cas de mitoyenneté, vous devrez avertir vos voisins du dérèglement hydrique de la construction, de l'infestation en cours et des travaux d'assainissement et de traitement effectués ou à effectuer pour y remédier.

APPLIQUER *ou* ***DISTRIBUER*** *des produits Antiparasitaires ne peut se faire qu'après attribution par le Ministère de l'Agriculture, d'un certificat attestant de la qualification nécessaire pour l'encadrement et la formation de personnes exerçant ce type d'activité.*

Le directeur technique AQUALITHE est agréés par :

Sous le numéro ***Agrément IF 00509*** *du 10/11/1999 délivré par le* ***S.R.P.V.*** *Ile de France, pour distribuer et appliquer des produits Antiparasitaires et assimilés pas décision du* ***Ministère de l'Agriculture****.*

Attestant de la qualification nécessaire pour l'encadrement et la formation de personnes exerçant ces activités. Conformément à la loi n° 92-533 du 17 Juin 1992 et à son décret d'application du 5 Octobre 1994 et par décision du Ministre.

Laboratoire AQUALITHE **Siège :** 61, rue de Lagny 77600 JOSSIGNY **Tel.** 01 60 35 30 11
Site : www.aqualithe.com **Mail :** traitement@aqualithe.com **Fax.** 01 60 31 70 86

MERULIX

CERTIFICATIONS : ISO 9001 AFAQ 1992/431
ISO 14001 AFAQ 1999/14162

MERULIX est un Traitement curatif et préventif des champignons lignivores de pourriture cubique notamment *Serpula lacrymans*, appelé communément MERULE.

CARACTERISTIQUES - **MERULIX** est un concentré émulsifiable.

Nature du concentré : .....Liquide ambré

Masse volumique à 20°C: 1 kg/dm3

pH. 7

Point éclair .....> 55° C

Concentration d'utilisation : .....10 %

Diluant : .....eau.

Matière actives : Ammonium Quaternaire

Ne contient pas de P.C.P.

MODE D'EMPLOI.

L'application s'effectue par injection suivie d'une double pulvérisation de manière à ce que toutes les surfaces à traiter soient imprégnées abondamment.
S'utilise sur tous supports poreux : béton, bois, terre cuite etc...

PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA LUTTE CONTRE LA MERULE

La mérule peut se développer dans un endroit sec si elle va chercher l'humidité à coté.
En effet, elle se développe par cordonnets et traverse les murs.

Les différentes phases du traitement sont les suivantes :

Supprimer la cause c'est à dire **l'humidité** (remonté capillaire, fuites, étanchéité des fenêtres, condensation…). Réaliser une ventilation efficace dans les caves, sous-sols, vides sanitaires…

Traitement :

1. Enlever tout ce qui recouvre le plancher (linoléum, cire, vernis, par ponçage ou décapage).
2. Mis à nu des murs, par piquage des enduits morts pour arriver au mur (tant que l'on trouve des cordonnets, on pique).
3. Brûlage, si cela est possible, à la lampe à souder, chalumeau, des sols, des murs, afin de détruire toute fructification en surface.
4. Injection dans les murs du traitement pour stopper et détruire le champignon et éviter qu'il revienne (une injection tous les 50 cm au 2/3 de l'épaisseur du mur).
5. Les murs et maçonneries, une fois brûlés et injectés, reçoivent une application de surface par un produit fongicide.
6. Traitement des bois Les huisseries de portes, parquets seront traités par un produit fongicide par injection puis application en surface.

Laboratoire AQUALITHE **Siège** : 61, rue de Lagny 77600 JOSSIGNY **Tel.** 01 60 35 30 11
Site : www.aqualithe.com **Mail** : traitement@aqualithe.com **Fax.** 01 60 31 70 86